Avis Technique 13/00-829

annule et remplace les Avis Techniques 13/96-649 et 13/98-743 Mod

Adhésif D2 E

Colle à carrelage

Adhesives for tiles

Mörtel und Klebstoffe für Fliesen und Platten

PRB Col Pâte Plus

Titulaire : Société PRB
ZI de la Gare
F-85150 La-Mothe-Achard

Tél. : 02 51 98 10 10
Fax : 02 51 98 10 11

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 13

Revêtements carrelages, revêtements muraux et produits connexes

Vu pour enregistrement le 13 mars 2001

Pour le CSTB : J.-D. Merlet, Directeur Technique

Bulletin des Avis Techniques
n° 421 (juillet août 2001)



Secrétariat de la commission des Avis Techniques CSTB, 4, avenue du Recteur-Poincaré, 75782 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 - Internet : www.cstb.fr

Le Groupe spécialisé n° 13 "Revêtements carrelages, revêtements muraux et produits connexes" de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné le 20 décembre 2000, l'adhésif PRB COL PATE PLUS présenté par la société PRB. Il a formulé sur ce produit, l'Avis ci-après qui annule et remplace les Avis Techniques 13/96-649 et 13/98-743 Mod. Cet Avis ne vaut que si les fabrications bénéficient d'un certificat de qualification attaché à l'Avis Technique et délivré par le CSTB.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Adhésif classé D2 E destiné à la pose de carreaux céramiques (ou analogues), sur murs intérieurs (cf. « Classification des colles à carrelage – Définitions et Spécifications » *Cahiers du CSTB 3264*.

1.2 Identification

La marque commerciale, l'identification de l'usine de production, la date de fabrication du produit et le marquage correspondant à la certification CSTBat sont indiqués sur les emballages.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Le produit peut être utilisé en murs intérieurs, comme indiqué au paragraphe 1 du Dossier Technique.

2.2 Appréciation sur le produit

2.21 Aptitude à l'emploi

Satisfaction aux lois et règlements en vigueur

Dans les lois et règlements en vigueur, il n'y a pas de dispositions spécifiques à l'emploi du produit.

Adhérence

Compte tenu des résultats d'essais effectués en laboratoire et de l'appréciation des applications réalisées sur chantier, le collage avec ce produit conduit à des performances satisfaisantes.

Comportement vis-à-vis du passage de l'eau

Un adhésif en dispersion n'assure pas un écran à la pénétration à l'eau dans le support. Il ne peut donc pas se substituer à un ouvrage d'étanchéité, lorsque celui-ci est requis.

2.22 Durabilité

Dans le cadre du domaine d'emploi sus-visé, la durabilité de l'ouvrage peut être appréciée comme comparable à celle du support ou du revêtement.

2.23 Fabrication

La fabrication fait l'objet d'un contrôle interne systématique du fabricant, régulièrement suivi par le CSTB.

Les produits bénéficiant d'un certificat valide sont identifiables par la présence du logo CSTBat suivi du numéro de marquage apposé sur les emballages.

2.24 Mise en œuvre

Ce produit à caractéristique additionnelle E présente un temps ouvert allongé.

2.3 Cahier des Prescriptions Techniques

2.31 Conditions de fabrication et de contrôle

- Le fabricant est tenu d'exercer sur sa fabrication, un contrôle interne permanent en usine, portant sur les matières premières, les conditions du mélange et le produit fini, conformément au Règlement technique de la Certification CSTBat des colles à carrelage.
- Chaque emballage doit comporter un marquage conforme aux prescriptions du Règlement Particulier de la certification CSTBat des colles à carrelage.

2.32 Conditions d'emploi et de mise en œuvre

Le domaine d'emploi et les conditions de mise en œuvre doivent respecter les dispositions prévues, pour les adhésifs classés D2 E, dans le « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution de revêtements muraux intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles et d'adhésifs », *Cahiers du CSTB 3265*.

Conclusions

Appréciation globale

Pour les fabrications bénéficiant d'un certificat de qualification délivré par le CSTB, l'utilisation du produit dans le domaine proposé est appréciée favorablement.

Validité

Jusqu'au 31 décembre 2007.

Pour le Groupe Spécialisé n° 13
Le Président
C. VERNEAU

Dossier Technique
établi par le demandeur

A. Description

1. Principe – Domaine d'emploi

PRB COL PATE PLUS est un adhésif en dispersion , produit prêt à l'emploi classé D2 E (cf. « Classification des colles à carrelage – Définitions et Spécifications » *Cahiers du CSTB 3264*.

Domaine d'emploi

Le domaine d'emploi est celui des adhésifs en dispersion classés D2 E tel que défini dans le Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) d'exécution des revêtements muraux intérieurs en carreaux céramiques (ou analogues) : *Cahiers du CSTB 3265.*

2. Matériau

2.1 Désignation commerciale

Désignation commerciale	Distributeur
PRB COL PATE PLUS	Société PRB ZI de la Gare F-85150 La-Mothe-Achard

2.2 Définition du produit

Pâte de couleur blanche, prête à l'emploi,

Nature des constituants

- Constituants principaux :
  - copolymère acrylique en dispersion aqueuse,
  - charges : silices.
- Constituants secondaires :
  - rétenteur d'eau,
  - conservateur,
  - agent de coalescence
  - plastifiant.

2.3 Identification du produit

Les caractéristiques d'identification sont indiquées pour chaque usine de production sur une fiche spécifique attachée au certificat relatif à cette usine.

2.4 Conditionnement

Le produit est conditionné en seaux plastiques de 8 et de 25 kg.

PRB COL PATE PLUS peut être conservé 12 mois maximum dans son emballage d'origine, non ouvert, entreposé dans un endroit à l'abri du gel et du soleil. (Le produit ne décante pas pendant son stockage).

Sont indiqués sur les seaux :
- le mode d'emploi résumé,
- le centre de production mentionné en toutes lettres,
- la date de fabrication en clair (année / quantième de l'année),
- le numéro du lot.

3. Fabrication et contrôles

3.1 Centre de fabrication

Le produit fait l'objet d'un certificat CSTBat attaché à l'Avis Technique pour chaque centre de fabrication.

3.2 Contrôles

La société procède à des contrôles internes :
- de réception des matières premières,
- en cours de production,
- sur le produit fini,

conformément aux dispositions prévues par le Règlement Technique de la certification attachée à l'Avis Technique des colles à carrelage.

4. Mise en œuvre

Les conditions générales de mise en œuvre sont celles définies pour les adhésifs classés D2 E dans le document « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements muraux intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles et d'adhésifs », *Cahiers du CSTB 3265*.

Ouvrabilité de la pâte

- Temps Ouvert pratique sur chantier : 30 min environ.
- Temps d'ajustabilité pratique sur chantier : 25 min environ (les carreaux étant posés 10 minutes après étalement de la pâte).

B. Résultats expérimentaux

Essais effectués conformément aux modalités données en annexe au Règlement de la certification CSTBat des colles à carrelage.

C. Références

Produit fabriqué depuis 1995.

Importance globale des applications : 100 000 m².